17e ANNEE. — NUMÉRO 286 FRIBOURG : GRAND'RUE, 13 SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1887

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes,
cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.
(Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

O. I. X. M. V. X.

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio
quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere
quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an . . .	12 Fr.	25 Fr.
Six mois. .	6 » 50	13 »
Trois mois . .	4 »	7 »

Le numéro, 5 centimes.

Bulletin politique

Allemagne, Russie et Autriche. — La *Gazette de Cologne* apprend que le gouvernement russe à envoyé, il y a une huitaine de jours, à ses représentants à l'étranger une note circulaire dans laquelle il leur fait connaître le résultat de l'entrevue de Berlin.

Dans cette note, M. de Giers fait surtout ressortir trois points : il expose, premièrement, que l'empereur Alexandre et le prince de Bismark ont constaté, après avoir examiné toutes les questions, qu'il n'y avait aucun motif de rupture entre l'Allemagne et la Russie ; deuxièmement, que le prince de Bismark a déclaré avoir l'intention d'observer la plus stricte neutralité en ce qui concerne la Bulgarie ; troisièmement, que le czar et le chancelier de l'empire ont reconnu que tous les malentendus provenaient du langage hostile de la presse des deux empires, et ont promis l'un et l'autre de modérer le ton de la presse officieuse dans leurs pays respectifs.

Le premier et le troisième point seraient d'une assez grande banalité sans le deuxième, qui peut causer quelque inquiétude à l'Autriche ; car si, d'une part, l'Allemagne a affirmé qu'elle ne laisserait pas attaquer l'Empire austro hongrois sans se porter à son secours, voici que, d'autre part, elle déclare vouloir rester strictement neutre pour ce qui regarde la Bulgarie, c'est-à-dire, par exemple, dans le cas où il conviendrait à la Russie d'envahir ce pays. Or, on sait que le comte Kalnocky a déclaré que ce serait là, pour l'Autriche, un *casus belli*.

L'Autriche a lieu d'être assez mécontente de cette attitude de l'Allemagne : ce n'est pas celle d'une alliée très sûre et à toute épreuve ; mais elle ne doit pas trop étonner aujourd'hui, si l'on se souvient que le comte Kalnocky n'a pas dissimulé qu'il ne pouvait se dire bien satisfait de son entrevue avec le chancelier allemand.

On peut prévoir cependant que, l'Autriche et la Russie une fois aux prises, l'insolence du panslavisme obligerait sans doute l'Allemagne à ne pas trop tarder à entrer en scène.

Toujours est-il que, en Allemagne comme en Autriche, on est fort préoccupé des armements extraordinaires qu'opère en ce moment la Russie.

Législation ecclésiastique du grand duché de Bade. — On sait que, dans son discours du trône, le grand duc de Bade a annoncé que son gouvernement proposerait une revision de la législation politico-ecclésiastique qui se trouve encore aujourd'hui dans l'esprit du fameux *Kulturkampf*.

Cette déclaration n'était pas pour plaire aux bons libéraux qui forment la très grande majorité du Landtag. Aussi, quoique dans leur adresse les députés aient répondu qu'ils étaient prêts à accepter les propositions du gouvernement, ne doute-t-on pas qu'ils chercheront à les éluder autant que possible. Mais on assure que le grand-duc est heureusement résolu à mener à bien cette revision, et qu'il reconnaît particulièrement la nécessité de rappeler les congrégations religieuses dont le concours est indispensable au clergé séculier.

Le grand-duc a conféré à ce sujet avec le prince de Lœwenstein, et il a reçu une députation de doyens chargée de demander, au nom de tout le clergé, le retour des religieux.

La situation de M. Carnot. — L'ère des difficultés s'est ouverte pour M. Carnot, en même temps que les portes de l'Elysée. Les radicaux lui font la mauvaise plaisanterie de déclarer noblement qu'ils ne tiennent pas à des portefeuilles, mais bien à des réformes ! Mais on doit penser que les opportunistes ne regarderont pas comme un devoir de déléguer leurs hommes au pouvoir pour faire les affaires des radicaux. Car, au fond, ce ne sont qu'affaires personnelles entre républicains, la politique opportuniste n'étant pas sensiblement moins mauvaise que la politique radicale. Au fond encore, la seule réforme que les radicaux apprécieraient, ce serait l'immolation des opportunistes et l'avènement des radicaux au pouvoir.

M. Carnot a pensé que le moyen de sortir d'embarras serait de saupoudrer son cabinet de quelques soit-disant radicaux ; mais il n'est pas l'inventeur de ce moyen-là, qui n'a pas réussi à son prédécesseur, comme le lui a fait observer M. Clémenceau.

La difficulté pour le nouveau président de former un cabinet durable est extrême. Toutefois il faut être persuadé que la logique des choses le pousse à faire un pas marqué vers le radicalisme.

M. Carnot fait mine de résister aux journaux qui demandent que le gouvernement militaire de Paris soit enlevé au général Saussier. Nous serions fort étonnés qu'il résistât longtemps.

Le pauvre président est assailli de demandes d'amnistie, « pour faits politiques ou *faits connexes*. » Ce sont des demandes qui ressemblent fort à des sommations, de la part du conseil municipal de Paris, notamment. Ce bon mot : « faits connexes », s'applique, entre autres, aux infâmes assassins de Decazeville.

Confédération

SESSION DES CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 8 décembre.

Au pays de l'or. — Appétits militaristes. — Au secours des instructeurs en chef. — Sociétés de gymnastique. — La tête de l'Helvétie. — Postulats. — Nouvelles Commissions. — Motion Hæni.

Le Conseil national a parcouru aujourd'hui d'un pas léger et rapide les allées sablées d'or du budget. On brasse ici les millions par pelletées. D'année en année, la bourse fédérale s'enfle et s'élargit, laissant déborder des trésors aux reflets attirants, vers lesquels convergent mille regards de convoitise ! C'est la grande poule des douanes qui pond la plus belle part de ces œufs d'or, aussitôt croqués par le militarisme, ce Moloch aux appétits insatiables, ce grand suceur de la moelle de la patrie.

Préparé par les tendres soins du Conseil fédéral, qui le défend *unguibus et rostro*, ce joli budget de cinquante-six millions a passé *sain et sauf à travers les épluchures* de la Commission. Allez toucher à un bloc construit de toutes pièces, lorsque les bâtisseurs viennent vous dire : Attention ! Ne déplacez pas cette pierre, vous feriez crouler tout l'édifice ; gardez-vous de nous refuser cette dépense, nous qui portons le poids de l'administration nous la jugeons indispensable ; n'allez pas, d'un coup de crayon superficiel, rayer ce que nous avons longuement mûri dans notre profonde connaissance des affaires. Et la pauvre Commission se trouve ainsi devant le budget comme un conscrit devant le rapport du colonel ; il faut passer par là.

C'est à peu près ce que nous a dit M. *Zemp* (Lucerne), président de la Commission. Il a *le regret de déclarer qu'il a été impossible* à la Commission d'entreprendre un examen sérieux des chiffres proposés par le Conseil fédéral ; il aurait fallu pour cela un travail continu, une étude détaillée sur des bases précises, chose qu'on ne peut demander à une Commission de neuf membres, d'autant plus que l'ordonnance de ce budget a subi de notables modifications ensuite de la réorganisation des départements fédéraux et de l'entrée en vigueur de la loi sur les spiritueux.

Le budget de 1888 boucle par un total de recettes présumées de 56,066,000 francs, et un total de dépenses de 56,866,000 francs, soit un déficit présumé de 800,000 francs. C'est une augmentation de quatre millions sur le budget de l'année dernière.

La Commission, ajoute M. Zemp, aurait bien été tentée de faire de fortes rognures au chapitre des dépenses militaires, mais elle s'est heurtée aux dispositions de la loi fédérale sur l'organisation militaire. Devant les déclarations du représentant du Conseil fédéral, estimant ces dépenses nécessaires, aucun membre de la Commission n'a voulu prendre sur lui la responsabilité d'une réduction du budget militaire, *surtout en présence de la situation* actuelle de l'Europe. Il y aura aussi des dépenses considérables pour les nouveaux bâtiments d'administration ; c'est une conséquence nécessaire de l'accroissement des compétences attribuées à la Confédération ; il n'est pas à supposer que l'administration fédérale puisse être simplifiée, bien au contraire ; il faudra donc songer à la loger dans des locaux plus vastes. La Commission propose l'entrée en matière.

M. *Favon* (Genève) met en relief deux points qui lui paraissent ressortir de l'examen général du budget. D'abord, le déficit présumé de 800,000 francs, alors qu'on prévoit une augmentation de recettes d'environ deux millions. Chacun sait que ce déficit est purement factice ; l'exercice bouclera certainement par un boni. Pourquoi donc ce trompe-l'œil ? Le Conseil fédéral a voulu fermer la porte aux convoitises en dissimulant la situation. Eh bien, je ne puis m'empêcher de dire qu'il eût été plus correct de présenter la vérité toute pure, de ne pas se retrancher derrière des artifices. Le Conseil fédéral et les Chambres sauront toujours se défendre contre des obsessions exagérées ; mais il ne faut pas décourager les demandes justes ; il y a encore bien des domaines où les secours de la Confédération seront utiles.

Le second point que M. Favon met en évidence, c'est la somme considérable des dépenses militaires. La Commission aurait voulu les diminuer, mais elle était liée par la *loi sur l'organisation militaire*, et d'un autre côté trouvait le moment mal choisi, à cause de la situation troublée de l'extérieur. On nous a déclaré, ajoute le rapporteur genevois, que ces dépenses sont nécessaires pour mettre notre armée sur un pied suffisant. Nous ne pouvions nous prononcer en sens contraire sans appuyer notre avis sur des études et préparations compétentes.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, on aborde l'examen des diverses rubriques du budget.

M. *Aeby* (Fribourg) est rapporteur de la Commission pour plusieurs chapitres. A la rubrique des capitaux, il constate une diminution dans le rendement des intérêts ; elle provient de la baisse générale du taux, et de la bonification du 1 % aux villes argoviennes qui ont obtenu l'avance de fonds que l'on sait. En outre, les capitaux eux-mêmes ont été allégés de deux millions, que l'on a appliqués à l'acquisition de fourrages et céréales, lors de la panique.

C'est au chapitre des dépenses militaires que la discussion commence à prendre un tour animé. Le porte-voix de la Commission est ici M. *Heitz* (Thurgovie), major d'artillerie, puissant en corpulence et en appétits martiaux. Sa barbe rousse, sa stature imposante et sa voix de contrebasse font de lui un interprète tout indiqué des intérêts de l'armée. Pour M. Heitz, les dépenses prévues au budget ne sont pas encore assez énormes. Il s'est associé avec M. le colonel Vigier et M. Stæmpfli pour proposer à l'assemblée un traitement surnuméraire de 8000 francs en faveur des instructeurs en chef de l'infanterie, pauvres hères courbés sous le poids de la chaleur et du jour. Cette somme serait affectée, selon les auteurs de la proposition, à salarier des secrétaires permanents qui viendraient en aide aux instructeurs dans les travaux de bureau.

M. *Isler* (Argovie), jeune avocat, qui porte comme M. Heitz, *mais avec moins* d'ampleur militaire, les couleurs de l'empereur Barberousse de belliqueuse mémoire, se fait l'écho de la majorité de la Commission contre l'innovation proposée par le triumvirat chauvin. M. Isler dit que les dépenses militaires ont déjà pris une envergure suffisamment extraordinaire. Il ne convient pas de créer de nouvelles charges, si elles ne sont pas d'une stricte nécessité. En dehors du temps consacré aux exercices, les instructeurs peuvent vouer leurs loisirs au soin des écritures.

M. *Vigier* (Soleure) fait un tableau navrant des travaux accablants auxquels sont condamnés les instructeurs en chef. Les écritures sont très longues, la correspondance est volumineuse, le contrôle exige une multitude innombrable de détails bureaucratiques ; bref, les secrétaires permanents sont indispensables. Le colonel soleurois déploie dans cet exposé une ardeur et une facilité d'élocution dignes d'une meilleure cause.

M. *Grosjean* (Neuchâtel) n'est pas de cet avis. Profane en cette matière, il a consulté

Dernières dépêches

Paris, 9 décembre.

MM. Goblet et Ribot ont conféré dans la soirée d'hier avec M. Carnot.

Le *Journal officiel* ne publiera pas aujourd'hui le nouveau cabinet.

On assure que les négociations se heurtent à certaines difficultés.

Paris, 9 décembre.

A la suite des négociations attribuant deux portefeuilles au *parti radical*, M. Ribot a refusé d'entrer dans la combinaison ministérielle.

M. Ricard, président de l'union de la gauche de la Chambre des députés, a décliné aussi les propositions qui lui étaient faites. Il n'était pas d'accord avec ses futurs collègues sur la question de l'impôt sur le revenu, et sur la question du budget des cultes.

On croit que M. Goblet renoncera à former le ministère ; mais il aura une nouvelle entrevue avec M. Carnot à l'Elysée, dans la matinée.

S'il refuse, M. Carnot reprendra, croit-on, le cabinet Rouvier.

Londres, 9 décembre

Les journaux anglais, parlant de la situation générale, croient à une détente.

Le *Times*, d'après des renseignements de Berlin, dit que l'affaire de la concentration des troupes russes a été grossièrement exagérée par la *Gazette de Cologne* et les autres journaux allemands.

Le *Times* dit que les conférences militaires de Vienne ont visé bien moins une enquête réelle que le but de tranquilliser les esprits.

New-York, 9 décembre.

L'anarchiste Most a été condamné à douze mois de prison.

Berne, 9 décembre.

Le Conseil national achève la discussion du budget.

Aux Etats, grand débat sur les pailles tressées.

La commission, rapporteur M. Munzinger, veut maintenir le chiffre de 6 francs qui est au tarif, et même créer un poste spécial de 4 francs en faveur des pailles de Chine, pour favoriser les fabriques argoviennes.

M. *Bossy* (Fribourg) démontre que ces propositions favorisent les produits étrangers au détriment du travail et de la production indigènes.

Il ajoute que l'industrie des pailles fribourgeoises est une industrie séculaire, domestique et familiale, que les pouvoirs publics doivent protéger au point de vue de l'économie sociale.

Elle intéresse aussi l'agriculture, notre sol produisant ces pailles si recherchées.

M. Bossy propose donc de revenir au chiffre de 10 francs sans distinction.

M. *Blumer* (Glaris) parle en faveur des pailles fribourgeoises.

Il émet une proposition conciliatrice consistant à fixer le droit à 8 francs.

Il est appuyé par M. *Hammer*, conseiller fédéral, qui veut dissiper les inquiétudes des Fribourgeois.

M. *Kellersberger* (Argovie) s'efforce de démontrer que les pailles de Chine façonnées par les fabricants argoviens ne font pas concurrence aux pailles fribourgeoises.

M. *Schaller* (Fribourg) répond en démontrant la réalité de la concurrence.

A la votation, la distinction proposée par la commission et par M. Munzinger, est repoussée par toutes les voix contre 3.

La proposition de M. Blumer (un droit unique de 8 fr.) est repoussée par 21 voix contre 15.

La proposition de M. *Bossy* est acceptée définitivement par toutes les voix contre 9.

Paris, 9 décembre.

M. Goblet est allé dans la matinée à l'Elysée et a déclaré qu'à la suite de divers refus de concours, il se trouvait dans l'impossibilité de constituer un cabinet de concentration républicaine, et que conséquemment il se voyait obligé de résigner son mandat.

des hommes experts ; ils lui ont répondu qu'ils ne voyaient pas la nécessité de la création de ce nouveau poste. Les instructeurs en chef peuvent avoir recours pour leurs écritures à des aides parmi la troupe, à des officiers, etc. Que penserait le peuple si nous décrétions ainsi de nouveaux emplois de 8000 francs, alors qu'il a refusé le poste de secrétaire de justice à 6000 francs ? Il nous a été dit, ajoute M. Grosjean, que dans les sphères militaires on a une tendance à introduire trop de bureaucratie ; or c'est précisément ce qu'il faut éviter dans l'armée. Sachons rester dans de justes limites et ne nous exposons pas à ce que le peuple vienne nous dire : C'est un abus ; vous créez de *nouveaux emplois sans me* consulter.

M. *Zemp* (Lucerne) s'oppose aussi à cette introduction d'une dépense abusive ; c'est, selon lui, un moyen détourné d'augmenter les traitements déjà considérables des instructeurs ; ces fonctionnaires empocheront *les 8000 francs et continueront* peut être à se passer de secrétaires !

M. *Hæberlin* (Thurgovie) proteste d'une voix tonnante contre cette interprétation des intentions très pures de son *alter ego*. Les instructeurs ne toucheront pas les 8000 francs ; cette somme sera directement affectée au personnel supplémentaire. Comment peut-on exiger des instructeurs en chef qu'après les laborieux exercices de la manœuvre ils s'enferment dans un bureau ? Laissons-les donc respirer. Ne vaut-il pas mieux qu'ils emploient toutes leurs forces à un travail intelligent, au lieu de les user à cette besogne de bureau qu'un simple copiste peut faire ?

La votation vient enfin mettre un terme à cet assaut des appétits militaires : Par 59 voix contre 42, la proposition Heitz et consorts est rejetée.

La Commission propose d'élever à 10,000 francs le subside aux Sociétés de gymnastique. Ceci est mieux accueilli. Déjà le Conseil fédéral l'avait porté de 4000 à 8000. M. *Karrer* d'Argovie (auteur d'une remarquable étude sur les agences d'émigration), *veut encore aller plus loin ; il propose* 12,000 francs, et apporte en faveur de cette augmentation des arguments très fondés. Si l'on examine, en effet, la composition des Sociétés de gymnastique, on conviendra que leur situation financière ne peut pas être très florissante. En font partie des jeunes gens qui n'ont la plupart du temps pour tout revenu qu'un travail peu rémunéré. Constatons d'autre part les précieux services que rendent ces Sociétés ; elles ont contribué grandement à la formation corporelle de notre jeunesse suisse ; leur action a été plus efficace que celle de tous les règlements ; elles ont rendu la gymnastique populaire et en ont fait un élément acquis de l'éducation de la jeunesse. Par là les Sociétés de gymnastique ont singulièrement allégé le travail du département militaire fédéral. Nous devons récompenser ces services, et les subsides que nous accorderons doivent être en rapport avec ceux dont nous dotons les Sociétés de tir. C'est pourquoi, conclut M. Karrer, je propose 12,000 francs.

M. *Hertenstein*, conseiller fédéral, se rallie aux 10,000 francs de la Commission. Ce chiffre est aussi adopté par l'assemblée, par 59 voix contre 25.

Au chapitre des FINANCES, c'est M. *Aeby* qui reprend la parole. Il émet une observation au sujet de la frappe des monnaies. Il exprime en son nom personnel le vœu qu'à l'avenir on choisisse pour nos pièces suisses un modèle plus élégant avec un emblème plus patriotique et national. Sous ce rapport les monnaies de la fin du siècle dernier et du commencement de ce siècle offriraient des types remarquables. La tête qui décore nos monnaies actuelles n'a aucun caractère national, n'a rien d'helvétique. On pourrait emprunter des symboles à quelque fait glorieux de notre histoire, au lieu de cette tête cosmopolite.

Passant à la rubrique des PÉAGES, M. *Aeby* fait observer qu'on n'a pu mentionner au budget les prévisions pour les alcools ; cet objet aura une comptabilité à part et un budget spécial qui sera soumis plus tard aux Chambres. Les dépenses seront augmentées de ce chef à la rubrique des gardes-frontières ; car il faudra doubler la surveillance.

M. *Aeby* rapporte encore au chapitre du Département de l'INDUSTRIE et de l'AGRICULTURE. Il recommande, entr'autres, au nom de la Commission, l'augmentation de la subvention fédérale en faveur du secrétariat ouvrier, subvention qui est portée de 5,000 à 10,000 francs. Il patronne aussi une demande de subside de 5,000 francs pour la Société intercantonale des industriels du Jura.

Le subside de 10,000 francs au secrétariat ouvrier est voté à l'unanimité. L'autre subside *proposé par M. Aeby fera l'objet d'une* discussion spéciale demain.

On arrive au Département des POSTES et CHEMINS DE FER. Rapporteur : M. *Stæmpfli* (Berne).

M. *Grosjean* fait remarquer que la Commission a fait biffer la subvention de 60,000 francs à la Suisse-Occidentale pour les trains de nuit, parce qu'il convient d'attendre d'abord la distribution du message fédéral. Pure question de forme.

Demain, on abordera le département de l'INTÉRIEUR et celui de la JUSTICE ET POLICE.

Trois postulats sont déposés, l'un de M. *Baldinger* (Argovie), demandant que le Conseil fédéral pourvoie à la création de forêts protectrices sur le plateau suisse et au Jura. Le second est de M. *Bühlmann* (Berne) invitant le Conseil fédéral à voir comment on pourrait compenser les différences d'effectifs entre les divisions. Le troisième est présenté par M. *Hauser* (Berne), lequel invite le Conseil fédéral à examiner si, dans l'intérêt de l'agriculture et de l'armée, on ne devrait pas acquérir un bien-fonds en prairies pour l'élève de 250 à 300 chevaux de cavalerie.

Ces postulats seront mis en discussion demain.

Le bureau a nommé les Commissions suivantes :

Convention avec le Portugal : Bühler (Grisons), Chausson (Vaud), Grubenmann (St-Gall), Rohr (Argovie), Zyro (Berne).

Temps de service des officiers : Küzli (Argovie), Bezzola (Grisons), *Arnold* (Uri), *Chappelet* (Valais), Curti (Saint-Gall), Geilinger (Zurich), Müller (Berne), Schümperlin (Thurgovie), Viquerat (Vaud).

Brevet des inventions : Francillon (Jura), Bühler (Zurich), Campiche (Vaud), Erismann (Argovie), Gallati (Glaris), Sonderegger (Appenzell-Int.), Suter (Saint-Gall), Tissot (Neuchâtel), *Zemp* (Lucerne).

Statistique des accidents : Brunner (Berne), *Benziger* (Schwyz), Brenner (Bâle), *Decurtins* (Grisons), Künzli (Argovie), Lachenal (Genève), Morel (Neuchâtel), *Müller* (Wyl), Vœgelin (Zurich).

Alcool : Thélin (Vaud), Bühler (Grisons), Berger (Berne), Curti (Saint-Gall), *Durrer* (Nidwald), Joos (Schaffhouse), *Polar* (Tessin), Rosenmund (Bâle-Campagne), Sonderegger (Appenzell-Ext.), Sygfrid (Zurich).

Je vous signale, pour finir, l'importante *motion* que voici, déposée dans la séance de ce matin :

Le Conseil fédéral est invité à étudier la question de la création d'un office central pour l'industrie laitière, et à présenter le plus promptement possible un rapport à ce sujet.

Signataires : Hæni, Bæhler, Berger, Bühlmann, Gisi, Hauser, Jolissaint, Klaye, Rebmann, Riem, Schær, Scherz, Zimmermann, Zyro.

Ne veut on point par là faire échec à la Suisse romande ?

La Suisse à l'Exposition de 1889. — Une réunion d'industriels et d'hommes politiques, convoquée pour étudier la participation de la Suisse à l'Exposition de Paris en 1889, a eu lieu mercredi à Berne dans la salle des Etats, sous la présidence de M. Deucher. On comptait environ vingt-cinq assistants.

M. Vögeli-Bodmer, qui a été à Paris, a rapporté sur l'organisation de l'Exposition. Il a annoncé que 300 industriels suisses, dont 102 genevois, avaient actuellement adhéré.

La grande majorité des orateurs, notamment MM. Comtesse et Gavard, ont parlé en faveur d'une participation officielle et de la nomination d'un commissaire fédéral. M. Gavard *a proposé qu'il y eût, en outre, des* commissaires régionaux en sous-ordre.

M. Deucher a déclaré que le Conseil fédéral était d'accord avec ces vues.

Landsturm. — Le Conseil fédéral a publié un règlement sur l'organisation du landsturm. D'après l'article 28, l'habillement consistera en une capote, un chapeau portant la cocarde cantonale et le numéro du corps, un brassard. Les troupes auxiliaires porteront l'habit civil et le brassard ; la coiffure sera la même que celle des hommes portant fusil.

Le rachat du Nord-Est est en voie de s'accomplir.

M. Fierz Landis, qui avait négocié jusqu'ici cette opération en son nom personnel et au nom d'un groupe d'actionnaires, ayant justifié qu'il avait sous son contrôle la majorité des actions du Nord-Est, le Conseil fédéral a ratifié mercredi matin l'arrangement provisoire intervenu entre MM. Fierz et Welti et consistant à donner à chaque action N.-E. pour 17 fr. 50 de rente fédérale, soit un titre de 500 fr. rapportant 3 ½ %.

On annonce d'autre part que le conseil d'administration du Nord-Est a décidé de répondre au Conseil fédéral qu'il est prêt à écouter les offres d'achat qui lui seront faites.

Cette opération devra naturellement être soumise aux Chambres avant d'être définitive.

Diplomatie. — Le baron Cunt von der Pforden, conseiller intime de légation, ministre résident de Bavière en remplacement de M. von Niethammer, a remis mercredi après-midi ses lettres de créances au président de la Confédération en audience solennelle.

Lundi prochain, dîner diplomatique donné par le Conseil fédéral en l'honneur de M. von Niethammer et, le jeudi suivant, grand banquet offert à la même intention par tout le Corps diplomatique à Berne.

NOUVELLES DES CANTONS

L'emprunt bernois. — On lit dans le *Bulletin financier* de la Banque commerciale de Bâle :

L'emprunt du canton de Berne de francs 50,316,000.— 3 ½ % a eu un succès complet. Le syndicat sera dissout encore ce mois-ci.

Les conversions *et les souscriptions ont dépassé* le chiffre de l'emprunt et il faudra procéder à une réduction des souscriptions.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que cette émission a dû affronter les attaques d'une opposition acharnée qui s'est fait jour non seulement par des articles de journaux, mais encore par des circulaires adressées aux capitalistes, pour les engager à patienter. Ceux qui *ont pris à la lettre ces exhortations* tendant à diriger les capitaux disponibles en Suisse sur des placements étrangers, d'une digestion difficile, doivent être désappointés aujourd'hui d'avoir donné dans le panneau, et nous doutons qu'ils trouvent une consolation dans l'abstention dont ils ont fait preuve en attendant les cours inférieurs à 99 %. Ils doivent au *contraire être convaincus qu'ils ont été* mal conseillés et que la patience n'est pas toujours une vertu à recommander.

Un notaire en fuite. — De nouveau un notaire bernois en l'air. Le nommé Reber, notaire à Frutigen (Kanderthal), a levé le pied en laissant nombre de dettes et d'abus de confiance. Reber n'était heureusement pas fonctionnaire public, quoique officier ministériel.

Fausse monnaie. — Il a été mis dernièrement en circulation à Lausanne deux fausses pièces d'un franc à l'effigie de la Confédération suisse :

L'une, au millésime de 1877, l'autre à celui de 1886 (?), d'aspect un peu brillant et, la première, d'un toucher savonneux, toutes deux parfaitement imitées du côté de l'Helvetia, mais aux empreintes peu nettes du côté opposé. L'exécution du cordon est aussi défectueuse.

La conciliation à Genève. — La nomination de MM. Fleutet et Klein au Conseil d'Etat a laissé vacants des sièges au Conseil administratif et au Conseil municipal de Genève.

Le *Genevois* annonce que, mercredi dernier, le comité radical-libéral a désigné M. Dupont, François, président du tribunal de commerce, comme candidat au Conseil administratif.

M. Deléamont, Alexandre, maître boucher, a été désigné ensuite comme candidat au Conseil municipal. L'assemblée ayant décidé de faire une concession, une délégation s'est *rendue au Cercle démocratique qui a indiqué* le nom de M. Laurent Rambal.

Il en est résulté une entente sur les noms des deux conseillers municipaux. Il est probable, dit le *Genevois*, que le parti démocratique ne fera pas d'opposition à la candidature de M. Dupont, en sorte que la liste entière serait commune aux deux partis.

L'affaire Pederzolli. — On écrit du Tessin au *Vaterland* :

« Le professeur Pederzolli, Italien et irredentiste, a été expulsé *du territoire tessinois* par le conseil d'Etat, après que celui-ci eut, *sur sa demande*, reçu du Conseil fédéral l'avis qu'il n'était point obligé à autoriser le séjour d'un sujet autrichien muni seulement de papiers italiens de légitimation. Pederzolli ne peut donc nullement prétendre à un droit quelconque de séjour sur le territoire du Tessin ; cependant le gouvernement avait longtemps toléré sa présence, et même fermé les yeux sur la façon dont cet étranger avait, à plusieurs reprises, et de *la manière la plus éhontée, couvert de boue dans les journaux étrangers les autorités et* le peuple du Tessin. Mais, lorsque les élucubrations injurieuses de Pederzolli dans la presse étrangère commencèrent à prendre un caractère susceptible de compromettre les bonnes relations de la Suisse avec ses voisins d'Italie et d'Autriche, le Conseil d'Etat a perdu patience et a puni l'abus du droit d'asile dont il se rendait coupable. »

Diffamation. — L'autorité ecclésiastique vient de déposer une plainte contre le *Confédéré* du Valais, à propos d'un article accusant le clergé valaisan de détourner le produit du *Denier de Saint-Pierre*.

---

8 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LE MARÉCHAL NEY

Il fut traduit devant la Chambre des pairs ; les débats s'ouvrirent le 21 novembre 1815. Le président, M. Daubray, lui ayant demandé son nom, il répondit :

« — Je me nomme Michel Ney ; je suis né à Sarrelouis, le 16 janvier 1759 ; mes qualités sont : maréchal de l'Empire, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, pair de France. Les titres de mes ordres : chevalier de Saint-Louis, grand cordon de la Légion d'honneur, grand-croix du Christ, officier de la couronne de fer ; etc., etc. », ajouta-t-il.

Nous ne suivrons pas ces longs débats. Quand la Chambre, après le réquisitoire de M. l'avocat-général Bellart et la défense de MM. Berryer et Dupin, entra dans la salle des délibérations, Ney se leva tranquillement, tira sa montre, et dit à ses défenseurs :

« — Que voulez-vous ? C'est un boulet de canon. »

Cent vingt-huit pairs se prononcèrent pour la peine de mort, dix-sept pour la déportation, cinq s'abstinrent.

Extrait des *Illustrations et célébrités du IXXe siècle.*

Parmi les membres qui votèrent la peine de mort se trouvèrent les maréchaux Kellermann, Serrurier, Victor, Pérignon, Marmont, les généraux Compans et Mounier.

En rentrant dans sa prison, Ney dîna tranquillement.

« — Adieu, dit-il à Berryer, nous nous reverrons un jour... autre part »

Le jugement était exécutoire dans les vingt-quatre heures. L'exécution fut ordonnée pour le lendemain à huit heures.

Le soir il dit adieu à sa femme et à ses enfants ; la scène fut déchirante. Resté seul, il rangeait quelques papiers, quand un de ses gardiens, vieux soldat, entra dans sa chambre.

« — Tenez, monsieur le maréchal, à votre place, et au point où vous en êtes, j'enverrais chercher le curé de Saint-Sulpice. On dit que c'est un brave homme. Moi qui vous parle, toutes les fois que du temps de l'*autre* il a été question de bataille, eh bien, j'ai pensé à Dieu, et je ne m'*en suis pas mal trouvé* ; à preuve que me voilà ! »

Le maréchal regarda cet homme qui portait l'uniforme des grenadiers de Larochejacquelin, et lui répondit en souriant avec amertume.

« — Est-ce que tu crois que j'ai besoin de quelqu'un pour m'apprendre à mourir ?

« — Monsieur le maréchal, je ne dis pas cela. On n'ignore point que ce n'est pas un million de balles qui vous feraient peur. Au surplus, chacun a son idée.

Et, portant la main à son chapeau, il ajouta d'une voix pleine d'émotion :

« — Pardon, excuse, monsieur le maréchal, ce n'est pas au jour d'aujourd'hui que je voudrais vous offenser.

Après un moment de silence, Ney s'approcha du vieux soldat.

« — Tu as raison, mon camarade, lui dit-il avec entraînement ; il faut mourir en honnête homme, en bon chrétien. Fais en sorte qu'on appelle M. le curé de Saint-Sulpice. »

Et le maréchal lui tendit une main que le vieux soldat couvrit de larmes.

On courut avertir M. de Pierre, curé de Saint-Sulpice, qui ne se fit pas attendre. Lui et le maréchal restèrent ensemble une demi-heure.

Une pensée préoccupait le maréchal à ses derniers moments ; il eût voulu savoir de quelle mort il allait mourir. Il questionna sur ce triste sujet M. de Pierre, qui lui apprit que sa mort serait celle du champ de bataille. A cette assurance, la poitrine du maréchal sembla se dilater ; un éclair brilla dans ses yeux et illumina sa physionomie.

« — Ah ! merci, merci ! » s'écria-t-il.

Le vénérable abbé de Pierre revint et resta longtemps avec le maréchal ; il le quitta en lui pressant la main, et lui promit de venir l'assister au dernier moment.

Le lendemain, 7 décembre, à sept heures du matin, l'abbé de Pierre revint. Le maréchal avait encore une heure à vivre ; on le laissa avec son confesseur. A huit heures, on vint le prévenir.

« — Je suis prêt », dit-il d'un ton bref en boutonnant sa redingote.

Arrivé à la porte :

« — Ah ! j'oubliais », dit-il.

Et il alla prendre sa montre, voulant la donner aux soldats qui composaient le peloton d'exécution.

Il offrit son bras jusqu'à la voiture au vénérable curé de Saint-Sulpice, et le fit monter le premier en voiture. La voiture s'arrêta dans la grande avenue du Luxembourg qui conduit à l'Observatoire, près de la grille. Un capitaine de gendarmerie prévint Ney qu'on était arrivé. Le maréchal descendit, aperçut le peloton d'exécution et dit simplement :

« — C'est là ? »

Son visage était d'un calme admirable. Il fit ses adieux au curé de Saint-Sulpice en lui remettant tout l'argent qu'il avait sur lui pour les pauvres de la paroisse. Quelqu'un s'approcha, un mouchoir à la main, pour lui bander les yeux. Ney refusa doucement.

« — Ignorez-vous, Messieurs, que, depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de regarder la mort en face ? »

Puis, d'un pas ferme, il se plaça devant le peloton.

« — Camarades, cria-t-il d'une voix éclatante pendant que les soldats apprêtaient les armes, tirez-là. »

Et il frappa sur son cœur.

Il tomba frappé de six balles.

Un moment après, les spectateurs effrayés, que quelques factionnaires tenaient à distance, voyaient une Sœur de Saint-Vincent de Paul agenouillée auprès du cadavre de celui qui avait été Ney. C'était la Sœur Sainte-Thérèse, de l'hospice de la Maternité, dont le frère avait été tué à Montmirail, sous les yeux du maréchal.

Des hommes de peine de l'hospice de la Maternité vinrent envelopper le supplicié dans une couverture et l'apportèrent sur un brancard dans la salle basse de l'hospice. La Sœur Sainte-Thérèse pria tout le jour et toute la nuit auprès des restes mortels de Ney. Le lendemain, la famille vint les chercher et les conduire au cimetière

Etranger

Courrier télégraphique

Varsovie, *7 décembre.* — Je tiens de source certaine que les autorités autrichiennes de la frontière ont reçu l'avis que le ministre de la guerre de Vienne leur envoyait d'importants renforts. *(Journal de Genève.)*

Pesth, *8 décembre.* — Le *Pester Lloyd* dit qu'il serait imprudent pour la monarchie autrichienne de laisser prendre à son puissant voisin russe, dont les dispositions sont au moins douteuses, une supériorité militaire écrasante et de laisser la frontière la plus exposée de l'empire presque sans défense contre une agression éventuelle. C'est donc plutôt un acte pacifique de sa part que de veiller à un accroissement de ses moyens de défense; ce n'est pas la guerre, et cela ne provoque pas non plus la guerre.

Paris, *8 décembre.* — A la suite du refus de M. Fallières, M. Goblet a accepté la mission de former le cabinet. Il commencera ses démarches demain.

Paris, *8 décembre.* — M. Carnot s'est installé hier au soir à l'Elysée.

Plusieurs journaux radicaux s'étonnent que M. Carnot ait d'abord songé à M. Fallières, qu'ils considèrent comme un comparse de M. Ferry.

M. Deroulède a donné sa démission de président d'honneur de la Ligue des patriotes, afin d'éviter une rupture entre les Comités de province et le Comité directeur de Paris. Plusieurs membres du Comité directeur ont donné aussi leur démission.

Chronique générale

Les Hongrois à Léon XIII. — L'adresse de félicitations que les pèlerins hongrois ont remise au Pape par l'intermédiaire de Mgr Simor, cardinal-prince primat de Hongrie, était revêtu d'un million huit-centmille signatures.

Jamais semblable document ne s'était vu jusqu'à présent.

Le Congrès catholique de Lille. — Avec *M. Bayard,* un apôtre roubaisien de l'usine qui marche dignement sur les traces de M. Léon Harmel, nous applaudissons aux admirables résultats produits à Roubaix comme à Tourcoing par la fondation et le développement des Confréries de Notre-Dame de l'Usine. Grâce à cette pieuse entreprise, les transformations les plus étonnantes ont été comme miraculeusement réalisées dans des milieux qui semblaient tout d'abord absolument réfractaires à toute propagande religieuse dans les ateliers. En racontant avec autant d'esprit de foi que d'éloquence la genèse de ces œuvres, M. Bayard ne craint pas de faire noblement sa confession, attendu qu'au début il avait lui-même peu de confiance dans la tentative. Rien ne prouve mieux qu'on aurait grand tort de se décourager devant les difficultés, si grandes qu'elles apparaissent, et que Dieu bénit toujours la bonne volonté.

Après les arts, l'agriculture. M. *Vilmorin,* avec une conviction profonde et une véritable éloquence, traite de l'enseignement agricole, si heureusement inauguré depuis deux ans à l'université catholique de Lille. On ne saurait trop, en effet, montrer la grande importance de cet enseignement au point de vue social, car il se rattache à l'action que les propriétaires doivent exercer et exerceraient sûrement chez eux s'ils s'occupaient de faire valoir leurs terres, au lieu de mener trop souvent une vie oisive et même frivole loin de leurs propriétés. M. Vilmorin l'a très bien fait ressortir, et sur le ton d'une conviction qui emportait aisément celle de ses auditeurs. Il a obtenu un grand et légitime succès.

Nous voici maintenant à l'Equateur, où d'autres exemples nous attendent avec de grandes leçons. Ces leçons et ces exemples, on devine qu'ils sont puisés dans l'admirable vie de l'héroïque Garcia Moreno. Déjà, au premier jour du congrès, M. le comte de Caulaincourt avait salué cette grande figure qu'on ne se lasse pas de contempler. M. *Jonglez de Ligne* y consacre un rapport tout entier, qui a paru trop court, tant il faisait valoir avec une vérité saisissante la beauté du rôle rempli par Garcia Moreno. Où voit-on les caractères à la Garcia Moreno propres à entreprendre et à mener à bien avec la même vigueur la lutte décisive contre la Révolution? C'est du moins quelque chose, c'est même beaucoup d'en faire voir et comprendre la nécessité. M. Jonglez de Ligne, qui l'a fait avec grand talent aux applaudissements d'un auditoire rempli d'enthousiasme, a droit à tous nos remerciements.

Commission de la presse et de la propagande. — M. Cavrois préside.

La séance débute par un rapport de M. le chanoine Schorderet sur l'action de la presse et de la Société Saint-Paul.

Lecture est donnée de nombreuses communications émanant de différents points de la France. Elles montrent la vive préoccupation qui domine les catholiques à la vue de l'influence de jour en jour plus considérable de la presse.

On est amené à parler des conférences qui ont été faites dans le Pas-de-Calais et dans le Nord au Cercle catholique de Douai et au Cercle des étudiants de Lille, après quoi l'on s'entretient du Congrès des journalistes *catholiques qui se tiendra à Rome à l'occasion* du Jubilé sacerdotal de Léon XIII.

La commission émet le vœu que les catholiques, imitant l'exemple donné par leurs frères de Belgique, se fassent un devoir strict:

1° De ne jamais s'abonner qu'aux journaux catholiques.

2° De ne jamais acheter de feuilles antireligieuses.

3° De réserver leurs annonces pour les journaux catholiques.

4° Dans le cas où des annonces les concernant devront être faites dans les journaux par l'intermédiaire des officiers ministériels, d'exiger de ces derniers l'insertion dans la presse catholique.

L'Université de Lille et l'Université de Fribourg. — Pour l'assemblée générale des catholiques du Nord, les étudiants catholiques de l'Université ont fait les honneurs de leurs cercles aux membres du *Congrès. Cette fête coïncidait avec l'ouver*ture des cours universitaires. Mgr l'archevêque de Cambrai l'honorait de sa présence; on y remarquait avec Mgr Hautcœur, recteur de l'Université catholique, les députés catholiques du Nord et la plupart des membres du Congrès, qui avaient tenu à donner ce témoignage d'affection aux étudiants de Lille.

On a entendu un beau discours de M. Gervais, président du cercle, et une paternelle allocution de Mgr Hasley, précédée d'un rapport très intéressant sur la vie du cercle durant l'année précédente. Puis le président, saluant en M. le chanoine Schorderet l'un des vétérans de la Société des Etudiants suisses, a fait l'éloge de cette Société, qui peut revendiquer l'honneur d'avoir inspiré le congrès des Etudiants français à Angers, et dont les statuts ont servi de base à la fondation de la Société de Lille. M. le chanoine Schorderet, dans sa réponse, a parlé en termes chaleureux et applaudis *de la mission providentielle de la France,* la fille aînée de l'Eglise, aimée du Christ. Il a rappelé que Mgr Mermillod, l'illustre confesseur de la foi, et M. le conseiller d'Etat Georges Python, ministre de l'Instruction publique à Fribourg, étaient membres honoraires de la Société des Etudiants suisses. Les applaudissements ont redoublé lorsque l'orateur a annoncé la prochaine fondation d'une Université catholique à Fribourg, et invité les étudiants catholiques du Nord à se rendre nombreux à la prochaine assemblée des Etudiants suisses dans cette ville.

Le volontariat militaire en Belgique. — La question du recrutement militaire *se pose en Belgique,* où le système actuel du tirage au sort corrigé par le remplacement à prix d'argent, est attaqué de divers côtés.

Le parti libéral avancé et les Sociétés ouvrières demandent la suppression du remplacement. Le parti libéral doctrinaire et une partie des indépendants demandent le service militaire personnel, et les influences de la cour s'exercent dans ce sens; mais la résistance des Cercles catholiques et des Associations conservatrices a opposé jusqu'ici des obstacles insurmontables.

D'autre part, un mouvement assez intense se produit dans le sens de la suppression du *recrutement. L'armée se recruterait par* des engagements volontaires. Les partisans du volontariat deviennent de plus en plus nombreux. Ce qui retarde le triomphe de cette réforme, c'est la crainte que le budget de la guerre ne subisse une notable augmentation.

Selon M. Vermeire, partisan d'une organisation économique du volontariat, depuis que cette question a été agitée par la *Ligue du Libre Travail,* on ne considèrerait plus le volontariat comme devant entraîner des charges nouvelles. Bien au contraire, selon M. Vermeire, le service volontaire entraînerait une économie d'une bonne dizaine de millions pour chaque classe de milice.

Une Fédération nationale du volontariat est en voie de formation, et croit pouvoir compter sur le concours d'une importante fraction du parti catholique.

Revue des journaux

M. Sadi Carnot et la rue. — L'*Intransigeant* tient à bien caractériser l'élection de M. Sadi Carnot. Sous ce titre, OUI, C'EST LA RUE! il publie la note suivante:

Plusieurs journaux réactionnaires ont exprimé l'idée qui se trouve nettement formulée dans cette phrase:

« Quant à M. Jules Ferry, c'est la peur de la rue qui a étouffé sa candidature. »

Eh bien! l'idée est juste.

Ferry s'était tant prodigué en intrigues, en platitudes, en promesses de tout genre pour « chauffer » sa candidature, que, sans la magnifique protestation des citoyens de Paris, sans leur courageuse attitude et le dégoût mêlé de colère qu'ils ont manifesté contre la tentative du Tonkinois, celui-ci avait les plus grandes chances d'être élu.

Oui, certes, *c'est la peur de la rue,* peur salutaire s'il en fut, qui a empêché cette honte pour la France: Ferry président de la République. Nous savons de bonne source que *nombre de sénateurs et de députés ont reculé* devant la terrible responsabilité qu'ils encouraient, et que beaucoup d'autres, inquiets, affolés, parlaient de ne pas rentrer dans Paris le soir même, si Ferry était élu.

La grande ville a donc une fois de plus bien mérité de la patrie et de la République.

Menaces de guerre. — M. Floquet a éprouvé le besoin d'échanger quelques idées avec ses Frères Trois-Points, à la suite des derniers événements. Voici un passage de son discours, à propos de l'Exposition de 1889:

Si nous avons donné un rendez-vous pacifique à l'Europe pour la *grande revue (sic)* des industries internationales en 1889, l'Europe, elle, pourrait, avant cette date, nous assigner *des rendez-vous plus troublants sur d'autres* plaines que celle du Champ-de-Mars.

Deroulède et la Russie. — M. Deroulède a tous les malheurs. Salué par son allié Rochefort comme un « chevalier », renié par nombre de patriotes de sa propre ligue, le voilà qui s'attire du *Nord* cette rebuffade:

Nous devons protester énergiquement et catégoriquement contre la façon dont un des héros de Pimbroglio en cours, M. Paul Deroulède, abuse depuis quelque temps du nom de la Russie. Le fait de se servir comme d'un engin électoral du drapeau d'une puissance qu'on prétend respecter et honorer, de le traîner dans une mêlée où tout ce qui s'y fourvoie se trouve à l'instant lacéré et sali, constitue de la part du président de la ligue des patriotes un manque d'égards et de convenances vraiment impardonnables.

Est-il besoin de répéter que la Russie n'a pas à intervenir dans la politique intérieure de la République française? à plus forte raison, entend-elle rester à l'écart des ardentes compétitions de la crise actuelle.

Elle ne reconnaît à personne en France le droit de se donner pour son porte-voix et M. Deroulède est moins qualifié que qui que ce soit pour cela. Il ne peut se faire sur ce point la moindre illusion, car il doit se rappeler que, soit à Saint-Pétersbourg, soit à Copenhague, toutes ses tentatives pour approcher des sphères dirigeantes et du monde officiel russe sont restées vaines. Donc tout ce qu'il peut dire en ce moment, tout ce qu'il pourra dire encore et laisser dire dans son entourage et sa clientèle à titre de soi-disant écho de Russie, est frappé d'un désaveu complet, absolu.

Mme la présidente Grevy. — Maintenant que M. Grevy est par terre, le correspondant parisien du *Times,* qui fut jadis un confident de l'ex-président, raconte une visite du roi de Grèce à l'Elysée où, le monarque ayant dit qu'il était fort aimé en Grèce et qu'un artiste avait eu l'idée de le mettre sur un tableau à côté de la Belle Hélène, Mme Grevy intervint dans la conversation pour demander au roi si *sa Belle Hélène* était aussi belle qu'on le disait. — Ce qui couvrit M. Grevy de confusion et empêcha le roi de jamais remettre les pieds à l'Elysée.

Fribourg

Un homme qui n'a pas de chance, c'est M. Hermann Liechty, député au Grand Conseil, secrétaire-caissier du Conseil administratif des Eaux du Jura, inspirateur du *Murtenbieter,* candidat malheureux aux élections nationales du 30 octobre.

A la veille de cette grande journée, il eut l'idée maladroite de dépêcher M. Bachelin pour éreinter M. Cressier. Celui-ci suivit l'exemple de l'animal bien méchant, qui

Quand on l'attaque il se défend,

et il se défendit si bien que M. Liechty

Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Pourtant, il s'y laissa reprendre par M. le député Heimo, en Grand Conseil. M. Liechty donna des explications telles que le *Confédéré* lui-même dut avouer qu'elles étaient insuffisantes. Mais vous verrez, ajoutait la feuille radicale, notre candidat a des « pièces et des documents », vous verrez comme il saura se défendre dans la presse.

C'était une invite à donner, par la voie des journaux, des explications meilleures que celles qui avaient fait une si piètre impression sur le Grand Conseil.

M. Liechty s'est exécuté; il a envoyé au *Confédéré* une longue, longue épître; mais il paraît que la valeur des arguments et des explications ne doit pas se mesurer à l'étendue des développements.

On aurait pu croire que le *Confédéré* allait triompher, et opposer fièrement la lettre de M. Liechty à ses détracteurs. Mais point. Il imprime l'épître dans son plus petit caractère et l'enterre dans une plate-bande de son journal, sans seulement lui faire l'aumône d'une petite oraison funèbre, ni même d'une ligne d'épitaphe.

C'était agir trop cavalièrement vis-à-vis de celui qui, il y a à peine cinq semaines, était le candidat de l'opposition coalisée. Le *Bien public* a été révolté de ce manque d'égards du *Confédéré,* et il vient de verser un pleur sur cette lamentable épître enterrée avec tant de sans gêne, *sine crux et sine lux,* dans la feuille radicale. Du reste, là s'est arrêtée la douleur modérée de l'organe modéré. Il n'a pas même songé à exhumer ces restes d'arguments pour leur faire dans ses colonnes une sépulture plus décente. Pauvre article 53 de la Constitution fédérale!

Conseil d'Etat, *séance du 7 novembre 1887.* — Le Conseil autorise l'ouverture de l'école régionale d'Attalens.

— Il décide d'établir un poste de gendarmerie à Guin.

— Il autorise les paroisses de Villarepos et de Lully à lever un impôt, la commune de Vuissens à procéder à une vente d'immeubles, celle de Bœsingen à contracter un emprunt et celle de Montagny-les-Monts à lever un impôt.

— Il nomme:

MM. Joseph-Jules Gabriel, instituteur à l'école des garçons d'Attalens; *Lehmann,* Joseph, instituteur à l'école des garçons de Wünnewyl; Schwab, Frédéric, huissier près la justice de paix de Chiètres.

Ecus du Chili. — On nous signale une recrudescence dans la circulation des pièces du Chili, pièces hors cours chez nous, et qui valent à peine 4 francs. On a constaté à la foire de lundi que ces pièces étaient répandues à profusion parmi nos paysans, qui les acceptaient pour 5 francs; ces bonnes gens ont été bien déçus lorsque dans les banques on a refusé de les prendre même pour 4 fr.

D'après le dire de personnes ainsi trompées, il paraîtrait que ce sont surtout des marchands de bétail juifs qui ont remis ces écus en circulation. Nous croyons devoir attirer sur ce fait l'attention du public. Les écus du Chili n'ont pas cours en Suisse; ils se distinguent des pièces de 5 francs de l'Union en ce qu'ils sont d'un diamètre plus petit, et que leur tranche est cannelée.

Il est bon que l'on sache aussi que les personnes qui les remettent en paiement pour 5 francs peuvent être poursuivies légalement.

X.

Petite Gazette

ACCIDENT. — Dimanche, M. Ant. Tabin, maître d'hôtel à Vissoie, accompagné d'un de ses fils, est tombé de son char sur la route de la vallée d'Anniviers. La chute a été si violente qu'elle a déterminé la rupture d'un anévrisme. Un instant après l'accident, le malheureux succombait.

UN FAUSSAIRE ARRÊTÉ. — La semaine dernière un jeune homme se présentait dans les bureaux du Crédit yverdonnois pour y escompter un billet de 580 fr.

Invité à revenir le lendemain pour toucher les fonds, il trouva... l'huissier du juge de paix, qui le conduisit incontinent dans les prisons du district; les signatures du billet avaient été reconnues fausses.

DÉSORDRES ANTISÉMITIQUES — De graves désordres antisémitiques ont éclaté à *Volinie (Russie). Une belle et jeune fille,* nommée Barbara Ulrich, domestique chez un israélite, ayant disparu, on prétendit qu'elle avait été tuée par son patron, dont elle repoussait les propositions malhonnêtes. Deux cents paysans armés ont envahi le ghetto, criant: « Mort aux juifs! » brisant les fenêtres et maltraitant tous les israélites. N'ayant pas trouvé le juif qu'ils cherchaient, ils se sont contentés de brûler sa maison.

GRANDEUR ET DÉCADENCE. — M. Mcknight, ex-millionnaire de San-Francisco, s'est présenté samedi matin chez le maire de St-Joseph, Missouri, et lui a déclaré qu'il n'avait pas de quoi aller à Kansas City. Le maire lui a fait avoir une passe. De Kansas-City, Mcknight viendra par le même procédé à New-York, où il a des amis qui le recueilleront cet hiver.

---

du Père-Lachaise, où ils furent inhumés sans le moindre apparat. Le corbillard ne fut suivi que par deux voitures contenant quelques parents de la maréchale et par quelques domestiques.

Telle fut la fin de Michel Ney, un des héros du premier empire, qui, pendant les vingt années dont se composa sa vie de soldat, se signala par des faits d'armes extraordinaires. Bon dans la vie privée, bienfaisant, il resta digne en présence de Napoléon, sans jamais le flatter, le contredisant parfois. Loin de nous la pensée de vouloir excuser ou blâmer l'action funeste qui a conduit le brave des braves à une mort prématurée. Le lecteur jugera. Ney a été offert en holocauste aux principes conservateurs des sociétés; il a été coupable envers l'honneur militaire. *Puisse la terrible sentence, qui a été le* châtiment d'une grande faute, apprendre à tous les hommes de guerre qu'ils ne doivent jamais jouer avec leurs serments!

L. PERRET,
ancien capitaine de zouaves.

FIN

Ancien associé de John-W. Mackey, McKnight pouvait encore, il y a deux ans, signer sans se gêner, un chèque pour 20 millions de dollars. Il s'est ruiné depuis par de fausses spéculations.

— Vendredi, un grave accident s'est produit dans la cour de la maison Bailly, à Porrentruy. Le fils B. était occupé à une préparation de bitter. L'alambic était chargé de 30 litres d'alcool. Il paraît que le feu était trop intense et n'avait pas été réglé. Tout à coup, un instant après que le fils B. s'était éloigné momentanément, le liquide surchauffé souleva le chapeau de l'alambic et se répandit *en un ruisseau de* flamme dans la cour.

Cette cour intérieure était couverte d'une couverture de verre reposant sur une armature en barres de fer. La colonne d'air chauffé par la chaleur intense de l'alcool enflammé se dilata avec une force terrible, et fit sauter la couverture *en verre. La détonation, entendue* dans tout le quartier, produisit une grande panique, et bientôt se firent entendre les signaux d'incendie. Tout se réduit heureusement aux dégâts de l'explosion, qui se chiffrent, dit-on, de 5 à 800 francs, car l'armature en fer qui supportait la toiture a été arrachée des boulons, *et tordue comme des* baguettes d'osier.

Heureusement encore, que le fils Bailly s'était éloigné car il risquait fort d'être atteint par l'alcool enflammé.

Bibliographie

La Société neuchâteloise d'agriculture exerce une utile propagande au moyen d'un *Almanach agricole*. Chacun sait la place qu'un almanach occupe dans la vie du foyer domestique. Profiter d'une publication de ce genre pour répandre des conseils pratiques et aider au progrès de l'agriculture, c'est une pensée excellente à laquelle nous applaudissons.

Aussi recommanderons-nous l'*Almanach agricole* de l'année 1888, le 28e de la collection, bien que les éleveurs fribourgeois aient lieu de se plaindre de ses appréciations de l'Exposition de Neuchâtel. Les critiques, même exagérées, même malveillantes, sont souvent plus utiles que les louanges. Nous aimerions cependant trouver, dans une publication romande, moins de parti pris contre le canton de Fribourg, moins d'admiration systématique pour tout ce qui se fait dans la Suisse allemande.

L'*Almanach agricole* de Neuchâtel est enrichi d'une planche donnant les types de quatre animaux primés en 1887.

Faille française, Surah, Satin merveilleux, Satin Luxor, Atlas, Damas, Reps et Taffetas soie noire de 2 fr. à 15 fr. 50 le mètre (environ 120 qualités différentes) expédie franco à domicile par coupes de robes ou par pièces entières, **G. Henneberg,** dépôt de fabrique de soie à **Zurich.** Echantillons franco sur demande. (O.699-556)

CRÈME SIMON

Recommandée par les plus célèbres médecins de *Paris* et employée par toutes les dames élégantes.

Ce produit incomparable guérit **EN UNE NUIT** les *boutons, gerçures, engelures* et toutes les altérations de l'épiderme. Il blanchit, tonifie et parfume la peau.

La ***Poudre Simon*** et le ***Savon à la Crème*** possèdent le même parfum et complètent les qualités remarquables de la *Crème Simon.*

J. SIMON, 36, rue de Provence, PARIS

Vente chez tous les *coiffeurs et parfumeurs.* (O. 824)

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

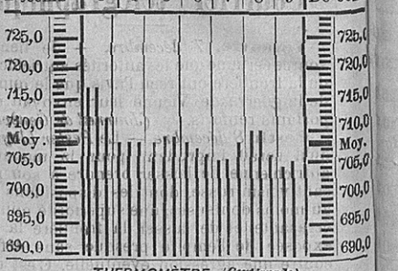

THERMOMÈTRE (*Centigrade*)

Décemb.	3	4	5	6	7	8	9	Décemb
7 h. matin	-5	-5	1	1	2	-2	2	7 h. matin
1 h. soir	-4	-0	1	-1	3	1	4	1 h. soir
7 h. soir	-4	1	1	1	0	1		7 h. soir
Minimum	-4	1	1	1	0	1		Minimum
Maximum	-5	-5	1	-1	3	-2		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité suisse

ORELL-FUSSLI, & Cie, Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

A L'OCCASION

DE LA

Saint-Nicolas et Nouvel-An

On trouvera à la *confiserie Brunisholz :*

Un grand choix de bonbons fins, tels que *Fondants — Montpensier — Algériens — Venitiens — Flavy — Patti — Manala — Malakoff — Olives — Colifare.*

Pâtes *d'amendes, de noisettes, de pistaches, panachées aux fruits, à la gelée.* (O 934)

Pives-café — Pralines-duchesses — Ephémères — Cupidons — Chocolat, pralinés à la noisette, giandina. (OF 1339)

Cartonnages de luxe et ordinaires

AVIS

Aux Dames de la ville

et de la campagne

On trouvera dès à présent chez la soussignée, des *costumes, manteaux-visite,* jaquettes, imperméables, des articles de mi saison, fait d'après mesure.

Un grand choix d'étoffes à disposition.

Des costumes de 25, 30 à 45 francs, des manteaux cintrés long, de fr. 20, 25 à 40 fr., des jaquettes de 14, 15, 20 à 25 fr., d'après mesure. (O 933)

Se recommande :

Madeleine Landauer-Quillet,

103, rue de Lausanne, Fribourg.

Catarrhe de l'estomac

M. Brémicker, méd. prat. à **Glaris !** Grâce à vos bons soins je suis radicalement guérie de mes souffrances. **Pauvreté du sang, frissons, pâleur du visage se succédant de rougeur, abattement, surtout dans les jambes, palpitations, asthme, dérangement des fonctions digestives, inappétence, névralgie, maux de tête,** etc. ; mon frère est aussi tout à fait rétabli de **catarrhe de l'estomac, langueur d'estomac, inappétence, indisposition, éructation.** Unteræ geri, janv. 1887. Mlle Hugener. J. J. Hugener. Aucun dérangement professionnel !

(O. 418/336/106

CHRISTOPHE COLOMB

et la découverte du Nouveau-Monde

par Paul de JORIAUD

FILATURE DE LIN

Burgdorf

se recommande pour le filage à façon de lin, de chanvre et d'étoupes. La matière est filée dans toute sa longueur. Ouvrage soigné. Prompte livraison du fil. Sur demande, l'établissement se charge aussi du tissage. (O. 764/607)

DÉPOTS :

A **Bulle :** chez M. Eug. Wæber ;
Romont : chez M. Ayer-Demierre ;
Fribourg : chez Mmes sœurs Stillhard, rue de Lausanne ;
Estavayer : chez Mmes sœurs Grangier ;
Payerne : chez MM. Fréd. Givel, sellier ;
Morat : chez Mme C. Stock-Presset.

Le Savon au baume de Pin

DE BERGMANN & Cie, A DRESDE

est le seul savon efficace pour faire disparaître rapidement toutes les *impuretés de la peau, points noirs, feux et rougeurs du visage* et des mains et procure en peu de temps un teint d'une blancheur éclatante. (O. 428)

Le morceau **50** et **75** centimes.

Pharmacie Vilmar-Gœtz, à Fribourg.

La première agence de publicité suisse

ORELL, FUSSLI & Cie

FRIBOURG

70, rue des Epouses, 70

Lausanne, Genève, Bâle, Zurich, Berne, Coire, Liestal, Lucerne, Saint-Gall, etc.

soigne chaque jour l'expédition d'annonces de tout genre, pour tous les journaux, publications industrielles, périodiques, etc., de la Suisse et de l'étranger ;

facture aux **prix originaux** des journaux, d'après l'**espace qu'occupent les lignes ;**

accorde en outre, pour des ordres importants, **de forts rabais** sur *les prix originaux, fait des conditions* de paiement favorables, et **assure** une entière **discrétion.**

Grand choix de poëles (fourneaux) en **CATELLES**

CHEZ

(O. 844/668) **Jn CHRISTINAZ, cadet, à FRIBOURG.**

CALENDRIERS A EFFEUILLER

EN VENTE A

L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

CALENDRIERS

RELIGIEUX DE

Sainte Thérèse ;
Saint Benoît,
Saint Dominique ;
Saint Ignace ;
Saint Alphonse ;
Saint François d'Assise ;
Saint François de Sales ;
Saint Vincent de Paul ;
B. de Montfort ;
Saint Paul de la Croix, *en français-italien ;*

EN VENTE A

L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

CALENDRIERS

RELIGIEUX DE

la Sainte-Vierge ;
du Sacré-Cœur.
Editions à 80 cent., 1 fr. 20 et 1 fr. 50.

CALENDRIERS PROFANES

Ephémérides universelles, à 40 et 80 cent ;
des Proverbes, mêmes prix ;
Littéraire, à 3 fr. ;
des Rébus, à 1 fr. 50 ;
Mignons, à 25 cent.

VIENT DE PARAITRE :

ELEMENTA PHILOSOPHIÆ

theoreticæ et practicæ

auctore J.-B. JACCOUD, S. Theol.

Magistro necnon et Philosophiæ Professore.

Un fort volume in-8°, PRIX : 5 francs.

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE

DE PROPAGANDE CATHOLIQUE

à 15 centimes

PAR A. VASSEUR, S. J.

Pour la SAINT-NICOLAS et les Fêtes de NOEL

à l'Imprimerie catholique, 13, Grand'Rue, 13

Grand choix de Livres de prières, Volumes illustrés, Images, Calendriers à effeuiller, Almanachs, Papier à lettre, Enveloppes.